Commune d'Auboranges

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire des comptes du lundi 16 mai 2022 à 20h00 A la salle communale de l'abri de protection civile

---

Présidence :	M. Christophe Jaccoud, Syndic
Secrétaire :	Mme Karine Charrière
Scrutateurs :	M. Alexandre Griesser (2 lignes du fond) et M. Thierry Liardet (2 premiers rangs et la table du Conseil)
Citoyennes et citoyens présents :	18 *(majorité à 10)*. La secrétaire n'ayant pas le droit de vote communal n'est pas comptée dans le total.
Citoyennes et citoyens excusés :	Mmes Valérie Wüthrich, Laure Lensi, Françoise Ducrest et Myriam Desarzens Besson, ainsi que la Fiduciaire Hervest SA.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2021
2. Modification extraordinaire du taux d'impôt communal pour les personnes physiques, pour l'année fiscale 2021 uniquement. Ancien taux 95%, nouveau 79 %.
   - 2.1. Diminution, pour l'année fiscale 2021 uniquement, du coefficient de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques, de 95 % à 79 %.
   - 2.2. Rapport de la commission financière
   - 2.3. Approbation
3. Comptes 2021
   - 3.1. Comptes de fonctionnement
   - 3.2. Comptes des investissements
   - 3.3. Rapport de l'organe de contrôle
   - 3.4. Rapport de la commission financière
   - 3.5. Approbation des comptes
4. Nomination de l'organe de révision pour les exercices 2022 à 2024
5. Modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud Fribourgeois – Association Secours Sud Fribourgeois
   - 5.1. Approbation
6. Divers

Au nom du Conseil communal, **M. le Président** souhaite la bienvenue à tous. L'assemblée a été convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n°18 du 6 mai 2022, par un avis tous ménages et par affichage au pilier public. Après la nomination des scrutateurs, il déclare l'assemblée ouverte à 20h07 et précise que la séance est enregistrée et que l'enregistrement sera détruit après la rédaction du procès-verbal.

M. le Président donne lecture du tractanda et explique qu'une erreur s'est glissée dans la publication de la Feuille Officielle et que l'année concernée par la baisse d'impôt concerne bien l'année 2021 et non 2019. Nous nous excusons de cette erreur. **M. le Président** demande si un

membre de l'assemblée souhaite formuler une observation ou remarque. Le mode de convocation et l'ordre du jour n'appellent aucune remarque supplémentaire et l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président nomme les personnes excusées.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2021

Le procès-verbal de l'assemblée communale 15 décembre 2021 n'est pas lu, celui-ci pouvant être consulté sur le site Internet communal ou sur demande transmis par courrier postal ou courriel. Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2021 est soumis au vote et accepté à la majorité.

Votants	18	Abstention	2	Majorité	9	**Oui**	**16**	Non	0

2. Modification extraordinaire du taux d'impôt communal pour les personnes physiques, pour l'année fiscale 2021 uniquement. Ancien taux 95%, nouveau 79 %.

2.1. Diminution, pour l'année fiscale 2021 uniquement, du coefficient de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques, de 95 % à 79 %.

M. le Président explique rapidement que cette baisse peut être opérée grâce à une année 2021 relativement bonne et cède la parole à **M. Philippe Besson**, Vice-Syndic en charge de finances.

M. Ph. Besson explique que l'objectif est de diminuer le taux à 79%, par rapport au taux à 95% voté pour le budget 2021. Il précise que cette manœuvre est possible car l'encaissement de l'impôt communal se fait par nos soins et non par le Canton.

Un rapide historique est présenté. **M. Ph. Besson** explique qu'en 1982 et pendant env. 20ans le taux était de 125%, depuis l'année 1997, le taux a régulièrement baissé pour se stabiliser en 2013 à 50% durant 6 ans et a pu diminuer à 40% en 2019, ceci grâce au développement de la Commune et à l'augmentation de la population. Depuis quelques années, la population d'Auboranges stagne et des gros investissements ont été acceptées par la population glânoise (CO, EMS). Ces investissements se monte à environ CHF 225'000'000.— à payer sur un bassin de 25'000 contribuables. Sans surprise cela a engendré la hausse d'impôts en 2020.

Lors de l'établissement du budget 2021, les dépenses étaient plus ou moins connues, les rentrées également. L'inconnu lors de l'établissement du budget reste les rentrées extraordinaires. **M. Ph. Besson** explique que pour 2021, il y a eu pour CHF 170'000.— de recettes non-budgétées. Ces recettes proviennent des gains sur les ventes immobilières, les gains sur les prestations en capital et le retour de la facturation des impôts des années précédente. PB précise que si cette donnée étaient connues au moment de l'établissement du budget, le taux aurait directement été ajusté.

M. Pascal Amaron demande si l'an prochain, lors de l'assemblée des comptes 2022, le taux pourrait à nouveau changer, selon les estimations. **M. Ph. Besson** répond que oui cela est une possibilité, mais l'année 2020 et 2021 ont été exceptionnelles au niveau des ventes immobilières. Il précise également que le taux d'impôts pour 2022 est déjà vu à la baisse avec un taux à 79% voté lors de l'assemblée de 2021. Une augmentation rétroactive du taux d'imposition n'est pas envisageable et cela ne s'est jamais vu.

2.2. Rapport de la commission financière (voir annexe I)

M. le Président passe la parole à M. Jérôme Jaccoud, Président de la Commission financière pour la lecture du rapport de la Commission financière légalement nommée, qui s'est réuni le 4 mai dernier.

« Pour modifier ce taux lors de la clôture des comptes, les points suivants ont été considérés :

1) *Les comptes sont présentés avec une perte de CHF 59'774.51 alors que le budget prévoyait une perte plus importante à CHF 152'027.—.*
2) *La fortune nette, après la perte de l'exercice, se monte encore à CHF 418'939.62, soit plus de CHF 1'000.—/habitant*
3) *Aucun prélèvement n'est fait sur la provision de CHF 1'145'000.— créée ces dernières années pour la péréquation 2022-2024 et la clé Glânoise 2022*
4) *Les recettes aléatoires, de par leur nature non-budgétées, se montent à CHF 121'073.20 pour 2021.*
5) *Des impôts des années antérieures à 2021 ont été reconnus pour CHF 48'973.75.*

A l'aide de ces informations et après avoir analysé en détail les comptes 2021, la Commission financière souhaite suivre le Conseil communal dans sa proposition en s'appuyant sur le fait que :

a) *La ligne du Conseil demeure cohérente avec le passé, appliquant un taux d'impôt au plus juste, sans esprit d'épargne.*
b) *Dans la perspective d'une future fusion, il est également préférable de rétribuer aux contribuables d'Auboranges les réserves ou provisions qu'ils ont eux-mêmes financées.*

Par conséquent, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'approuver ce nouveau taux d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques à 79% pour l'année 2021. »

2.3. Approbation

L'assemblée n'ayant pas de question ni remarque, **M. le Président** passe au vote.

La diminution, pour l'année fiscale 2021 uniquement, du coefficient de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques, de 95 % à 79 %, est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

Votants	18	Abstention	0	Majorité	10	**Oui**	**18**	Non	0

3. Compte 2021

3.1. Compte de fonctionnement

M. Ph. Besson explique les différentes charges de la Commune. Seule 12% des charges sont de la compétence communale ; 31% liées au Canton, 36% liées au District ; 15% de charges causales.

Compte de charges : **CHF 1'551'811.80**

Les charges liées pour le Canton et le district se montent environ à CHF 1'000'000.— auxquelles d'ajoutent CHF 260'000.— de contributions causales (VOG, eau, ...). Pour les charges non financière (amortissement) il y a CHF 64'000.—. En analysant ce montant d'amortissement on constate que le bilan a été remis aux valeurs d'ouverture selon les règles MCH2.

Les charges avec compétences communales représentent CHF 186'000.— du budget. Ce montant sert au fonctionnement de l'administration générale, l'entretien des routes et des bâtiments, frais de perception des impôts et quelques divers.

Compte de produits : **CHF 1'492'037.29**

Impôts ordinaires 2021 : CHF 895'000.— calculé au taux de 79%. Les recettes aléatoires : CHF 121'000.— ; Loyers perçues (école + appartement) : CHF 27'000.—.

Les taxes encaissées (eau, épuration, ordures) : CHF 230'000.—. La péréquation + réserves obligatoires et imputations internes : CHF 163'000.—.

3.2. Compte des investissements

Aucun investissement en 2021 n'a été fait, seul un solde de travaux de CHF 1'100.— y figure.

Bilan au 31.12.2021 : **418'939.62 de fortune**
Actifs disponibles CHF 2'038'322.— (banque, comptes-courants, débiteurs, ...).
Les immobilisations pour la Route du Moulin se montent CHF 507'000.— et à CHF 827'000.— pour le réseau d'eau communal.
Au passif, il y a CHF 2'407'650.— d'engagements courants qui comprend l'emprunt de CHF 1'000'000.—, la provision pour la péréquation pour CHF 1'145'000.— ; les créanciers pour CHF 247'359.—. Les diverses réserves diverses représentent CHF 546'526.— et la fortune CHF 478'714.— sans oublier le perte l'exercice de CHF 59'774.—.

M. Ph. Besson ajoute que l'emprunt conclu à un taux négatif, c'est-à-dire que les intérêts sont en faveur de la Commune. L'emprunt est encore valable jusqu'en 2024. La provision pour la péréquation est une estimation, mais si le Conseil s'est montré trop prudent, il y a aura peut-être une bonne surprise l'année prochaine.

M. Ph. Besson explique qu'il y a 4 types de réserves. Celles d'investissement qui se montent à CHF 470'000.— pour l'épuration, l'eau claire, eau potable et eaux usées. Pour le fonctionnement, il n'y a plus de réserve pour les pompiers et les eaux usées. Pour l'eau potable le total est de CHF 27'000.—. Ce montant est élevé et **M. Ph. Besson** annonce qu'il ne devrait pas y avoir d'augmentation du prix de l'eau l'année prochaine. Une faible réserve est attribuée aux ordures (CHF 129.—). **M. Ph. Besson** explique que le Conseil essaye d'être toujours au plus juste avec la taxe ordure raison pour laquelle elle a légèrement variée ces dernières années.

M. Ph. Besson rappelle que tout le détail des comptes est disponible sur le site internet communal.

Mme Aline Martin demande ce qu'est « Etat compte courant » et « ASGS compte courant ». **M. Ph. Besson** explique que l'Etat de Fribourg nous fournit un compte courant et prélève directement les frais liés aux cantons. Idem pour l'Antenne Sociale Glâne Sud.

M. Pascal Amaron demande ce qu'il en est de l'amortissement pour l'emprunt. **M. Ph. Besson** répond qu'il n'y en a pas car l'emprunt est remboursé en une seule fois, à la fin du contrat.

M. Thierry Liardet demande comment il est possible que l'emprunt rapporte de l'argent. **M. Ph. Besson** explique que l'emprunt a été fait en septembre dernier. Un appel d'offre a été fait sur une plateforme dédiée aux communes et organismes proches des communes. Ensuite des organismes particuliers font leur proposition, comme par exemple, la Fondation supplétives LPP. **M. Le Président** ajoute que ce genre d'emprunt est uniquement pour les associations, communes et non pour les privés.
M. Ph. Besson précise que l'emprunt devra certainement être renouvelé, car nous manquons de liquidité pour le remboursement de l'emprunt actuel, toutefois les intérêts ne seront certainement plus négatifs.

3.3. Rapport de l'organe de contrôle

M. Le Président fait la lecture du rapport du 25.04.2022 de l'organe de contrôle qui est excusé ce soir. MM. Pralong et Bonvin, Experts réviseurs terminent leur rapport par la phrase : « Dans leur ensemble, nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion. Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi ».

3.4. Rapport de la commission financière (annexe II)

M. le Président passe la parole à M. Jérôme Jaccoud, Président de la Commission financière pour la lecture du rapport de la Commission financière légalement nommée, qui s'est réuni le 4 mai dernier.

« Elle a constaté que ces derniers présentent un résultat déficitaire de CHF 59'774.51 contre CHF 152'027.— budgété. Il est important de noter que les comptes présentés ont été établis avec un taux d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 79%.

Les points principaux relevés par la Commission financière sont les suivants :

- *La fortune nette de la Commune demeure stable à plus de CHF 418'000.—*
- *Les réserves obligatoires sont en baisse de CHF 104'815.30 suite à la réalisation des travaux votés, comme le collecteur Cardinaux-Crausaz*
- *L'emprunt de CHF 1'000'000 a été renouvelé jusqu'en 2024 auprès de la Fondation supplétive LPP*
- *De manière générale, les charges ne nécessitent que peu de commentaires, dans le respect du budget ou des compétences du Conseil. Nous pouvons toutefois relever des coûts de presque CHF 5'000 liés aux interventions des pompiers, des travaux remise en état de l'abri PC suite aux inondations pour CHF 2'492, des frais de déneigement pour un montant de presque CHF 14'000 ou des charges de fonctionnement du bureau électoral de CHF 3506*
- *Aussi, les amortissements obligatoires sont supérieurs de CHF 21000 par rapport au budget, car des amortissements supplémentaires ont dû être comptabilisés pour être compatible avec les nouvelles normes MCH2 entrant en vigueur au 01.01.2022.*
- *Une nouvelle charge est encore à mentionner. Un montant de CHF 15'257.39 est à payé comme participation à l'assainissement de la Caisse de Pension de l'Etat.*
- *Pour ce qui est des revenus, les impôts de l'année courante, à taux égal, ont été supérieurs au budget.*
- *Les recettes aléatoires, volontairement non-budgétées comme habituellement, se montant à CHF 121'073.20.*
- *Des impôts d'années antérieures à 2021 ont été reconnus pour CHF 48'973.75.*

A l'aide des ces observation et du rapport de l'organe de révision Hervest Fiduciaire SA, la commission financière recommande l'approbation des comptes 2021 par l'Assemblée communale et remercie le Conseil communal ainsi que la boursière pour la préparation de ces comptes. »

3.5. Approbation des comptes

M. le Président soumet à l'assemblée les comptes 2021 de fonctionnement et d'investissement tels que présentés avec un déficit de CHF 59'774.71. Il ajoute que la table du Conseil ne peut pas voter et s'abstiendra.

VOTE : les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité. **M. le Président** remercie l'assemblée pour leur confiance, ainsi que Mme Myriam Desarzens Besson et M. Philippe Besson pour l'excellente tenue des comptes.

Votants	18	Abstention	5	Majorité	7	**Oui** **13**	Non 0

A la suite de ce vote, M. Amaron quitte l'assemblée, la majorité passe alors à 17/2 +1 = 9.

4. Nomination de l'organe de Révision pour les exercices 2022 à 2024

M. le Président explique que l'organe de révision a été nommé pour 3ans en 2019 et le contrat peut être reconduit pour un nouveau mandat de 3ans. Une même fiduciaire ne peut pas travailler plus de 6ans pour la même Commune. **M. le Président** ajoute que la fiduciaire Hervest a été à nouveau approchée pour la révision des comptes 2022-2023-2024, car le travail fournit par la société Hervest Fiduciaire SA répond aux attentes du Conseil et est de qualité. L'organe de révision a fourni une offre pour les années 2022-2023-2024 au même tarif que celui pratiqué aujourd'hui, malgré l'entrée en vigueur du système MCH2.

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a des contre-propositions ou questions. Cela n'étant pas le cas, M. le Président soumet l'objet au vote.

VOTE : Acceptez-vous de reconduire le contrat de la Fiduciaire Hervest SA pour la révision des comptes communaux, pour les années 2022 à 2024 ? **La Fiduciaire Hervest SA est approuvée à l'unanimité.**

Votants	17	Abstention	0	Majorité	9	**Oui**	**17**	Non	0

5. Modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud Fribourgeois – Association Secours Sud Fribourgeois

M. le Président passe la parole à **M. Patrick Daehler** chargé de faire la présentation de ce soir.

M. P. Daehler explique que les Préfets des districts du Sud ont demandé que les Pompiers se réunissent pour former qu'un seul bataillon à la suite de la nouvelle loi sur la défense incendie acceptée par la population. Suite à cette décision, il est proposé de réunir l'association des Ambulances Sud Fribourgeois et les Pompiers Sud Fribourgeois dans une même et unique association avec pour nom « Secours du Sud Fribourgeois ». Cela doit passer par une modification des statuts de l'ancienne association, pour une entrée en vigueur de la nouvelle loi en 2023. Il est demandé que tout devienne encore plus professionnel, avec un administrateur qui chapeaute le tout. La caserne en construction à Rue, deviendra un point de départ des pompiers. Toutes les communes du Sud seront rattachées au bataillon Sud fribourgeois.

M. P. Daehler présente les grandes lignes des statuts modifiés et leurs buts. Les taxes non-pompiers déjà en vigueur seront adaptées aux nouvelles décisions. Le Comité et le groupe de travail doivent encore discuter de certains points du budget consolidé, comme les charges d'entretien et charges d'investissement qui seront attribuées aux communes.

L'objet du vote de ce soir est d'approuver les nouveaux statuts de cette association rassemblant les Ambulances et les Pompiers. Demain, nos intervenants seront le Secours Sud Fribourgeois en lieu et place des Pompiers Glâne-Sud et Ambulances Sud Fribourgeois.

M. Patrick Blot demande si le centre d'ambulances va se rapprocher. **M. P. Daehler** répond que non. Toutefois, le centre devient trop petit, mais il est prévu de faire des nouveaux locaux mais toujours sur Vaulruz. **M. P. Daehler** comprend que nous sommes mal situés sur la carte au niveau des secours, avec la ligne de chemin de fers à traverser, l'ambulance peut être retardée de quelques précieuses minutes. Toutefois, une ambulance supplémentaire représente des moyens techniques, humains et financiers non négligeables. Pour les citoyens, il est difficile de comprendre que les pompiers d'Oron peuvent intervenir à Auboranges mais pas les ambulances de Mézières. **M. P. Daehler** répond que les lois et exigences ne sont pas les mêmes et pour l'instant c'est un autre débat.

M. Patrick Blot demande si on met plus de priorités aux déchets qu'à la santé, puisque nous arrivons à nous associer avec Oron pour la déchetterie et pas avec Mézières/VD) pour les ambulances. **M.**

Le Président explique que la différence est que les ambulances sont gérées par les Conseils d'Etats et les déchets par les Conseils communaux. Ce soir, nous ne pouvons pas remettre en cause l'organisation des Cantons avec les secours, cela n'est pas de notre ressort. Cette situation est désolante pour tous, mais nous n'avons pas de moyen de levier pour faire changer, évoluer cette situation.

M. Ph. Besson ajoute qu'une ambulance coûte env. 1mio de frais /annuel, alors si elles sont multipliées, les coûts vont aussi exploser pour les communes. A ce jour, il y a trois ambulances à Vaulruz, ils vont du Jaun, à Attalens en passant par Bulle ou Romont. **M. Eric Dénervaud** explique que pour une ambulance, il faut compter 12 EPT annuel, cela aurait un coût de mettre une ambulance dans la nouvelle caserne de Rue, avec du personnel qui coûterait cher aux communes.

M. Le Président explique que des discussions sont en cours pour fermer les urgences de Riaz, mais cela engendre aussi que les ambulances devront effectuer plus de km pour le transport des malades et accidentés au lieu d'intervenir dans les accidents ou situations d'urgence, cela augmente aussi les coûts aux Communes. Les Conseils communaux n'ont aucun moyen d'action sur ce type de décision, et espère qu'avec un élu au Conseil d'Etat venant d'Ursy et en charge de la Santé, cette situation évoluera.

En résumé, le Conseil communal soutient cette association de Secours Sud Fribourgeois. **M. Ph. Besson** explique qu'aujourd'hui le bassin de population compte 6000 personnes et passera à 103'000 habitants dans le périmètre de la nouvelle association.

M. Le Président termine en ajoutant que nous aurons la récompense de tout le travail fourni par les Pompiers Glâne-Sud avec entre autres la nouvelle caserne Glâne Sud située à Rue, qui deviendra un départ Feu Bleu officiel pour notre région selon la nouvelle loi sur la défense incendie. Cela aurait pu se décider autrement et être défini à Romont par exemple. M. Laurent Surchat qui est dans le groupe de travail pour la mise en œuvre de cette nouvelle organisation est un homme de terrain et qui connaît très bien le sujet et reste terre à terre. Le vœu est que le coût des pompiers par citoyen reste au même niveau qu'actuellement.

Mme Aline Martin demande si toutes les communes doivent passer ce sujet aux votes et si l'une refuse qu'est-ce qui se passe. **M. Le Président** explique que oui, chaque commune doit valider ces statuts. Si Auboranges refuse, nous ne feront pas le poids avec 200 citoyens en revanche si des grandes communes ou une majorité refuse, les statuts devront être revus avec un statu quo de la situation des associations. A ce jour, **M. Le Président** est au courant qu'une commune glânoise a demandé de revoir le sujet en automne et le retirer du tractanda, mais nous n'avons pas d'info sur la proportion de refus ou acceptation dans les communes.

5.1. Approbation

M. le Président remercie **M. Patrick Daehler** pour la présentation. La parole est donnée à l'assemblée. L'assemblée n'ayant plus de question ou remarque, l'objet est soumis au vote.

VOTE : les nouveaux statuts de l'Association Secours Fribourgeois sont approuvés à l'unanimité.

Votants	17	Abstention	0	Majorité	9	**Oui**	**17**	Non	0

6. Divers

M. le Président explique les différents thèmes qui vont être abordés dans ce point.

M. le Président demande aux nouveaux citoyens présents de se présenter rapidement. M. Thierry Liardet et Mme Aline Martin sont arrivés en avril dernier et ont acheté la maison à anc. Dendani (Verger 11). Mme Jeanne Marie Guerlais, locataire au Moulin 45 depuis 2ans. Mme Laeticia Gliottone nouveaux propriétaires au Chemin des Melleys (anc. Echenard), depuis août 2021. M. Patrick Rochat, locataire chez Bertrand Crausaz (Moulin 20).

Mme Laeticia Gliottone demande pourquoi les habitants de moins de 16 ou 18ans ne sont pas conviés à la rencontre des nouveaux citoyens. **M. le Président** explique que cette année, avec plus de 50 personnes à convier, nous avons dû limiter les accès aux citoyens actifs car nous n'avons pas les locaux pour recevoir autant de personne. Avec le COVID, cette rencontre a été repoussée plusieurs fois et le nombre d'invités étant élevé, le Conseil s'est vu obligé de prendre cette décision.

M. le Président explique que Mme Guerlais a accepté de reprendre les rennes du bureau de vote et **M. le Président** en profite de la remercier pour son engagement.

Fusion :
M. le Président présente le projet en cours avec les communes de Auboranges, Chapelle, Ecublens et Rue. Lors du sondage du 13 février dernier, l'engouement des citoyens a été fort avec un taux de participation de env. 48% dans l'ensemble des 4 communes et un soutien proche de 75% d'acceptation du projet.

M. le Président précise que chaque commune présente le même projet lors des assemblées qui arrivent.
La fusion engloberait les 4 communes et présenterait un bassin de environs 2'500 citoyens au total. Avec une fusion, le poids politique serait augmenté, les capacités à investir serait plus importantes également, tout comme le service à la population qui se verrait renforcé.
Un Comité de pilotage est mis sur pied avec les 4 syndics/syndique des communes et Mme Guerry-Berchier pour la présidence du CoPil et Mme Besomi en tant que secrétaire. Mme Guerry-Berchier est directrice de l'Association des Communes Fribourgeoises et connait les rouages politiques et communaux du Canton. Mme Besomi travaille à la Région Glâne-Veveyse. Le choix de prendre deux personnes externes et principalement de garantir une neutralité dans les prises de décision et les rédactions de procès-verbaux. Les six groupes de travail créés avec les Conseillers/ères de chaque commune, sont présentés à l'Assemblée.
Les groupes de travail établissent actuellement un inventaire complet des communes et cela dessinera les contours de la nouvelle commune du projet Glâne-Sud. En juillet prochain, la secrétaire du COPIL fera une synthèse des réponses des communes, suite à cela, les groupes de travail vont œuvrer jusqu'à fin 2022 pour affiner les contours de la future entité. Une convention de fusion sera établie d'ici au mois de mars 2023. En avril 2023, des séances d'information seront organisés pour la population. En mai 2023, la votation populaire avec entrée en vigueur de la nouvelle commune au 1er janvier 2024. Ceci est le calendrier émit aujourd'hui, il peut toujours y avoir des retards, mais les Conseils communaux font leur possible pour que cela n'arrive pas.
M. le Président informe qu'un site internet dédié à la fusion sera mis en place et que chaque élu communal se tient évidemment à disposition pour informer la population et parler de l'avancée du projet, sans oublier les séances d'information. Lors des assemblées communales ou du Conseil général pour Rue, le point de la fusion sera systématiquement abordé. Aujourd'hui, nous n'avons encore que peu de réponse sur des questions précises telle que le lieu de la future administration ou sur le budget de la nouvelle commune.
M. le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions ; cela n'est pas le cas.

M. le Président informe qu'actuellement, il y a 3 objets à l'enquête soit les surfaces agricoles utiles (à la suite du remaniement), mais cela ne concerne que les agriculteurs. Le second objet est la répartition des frais du remaniement parcellaire commencé en 2008 et concerne aussi les agriculteurs principalement. Le dernier point qui touchent plus de monde sont les nouvelles mensurations qui concernent les propriétaires de la commune. Les numéros de parcelles ont été changés. Il y a aussi des variations de surfaces possibles pour les privés. Il y a également une

nouveauté c'est l'approbation des nouveaux points limites. Les plans sont consultables jusqu'au 25 mai 2022.

La parole est donnée à l'assemblée

Mme Aline Martin demande si les numéros de parcelles vont rechanger avec une fusion. **M. le Président** répond que cela ne sera pas modifié. Les plans d'aménagement resteront propres à chaque village et il ne devrait plus y avoir de terrain à bâtir à Auboranges.

Mme Laeticia Gliottone demande si la fusion pourrait amener des transports publics à Auboranges. **M. le Président** explique que cela sera difficile d'avoir des transports publics tels que TPF ou Car Postal. Cependant, un groupe de travail va œuvrer pour ce thème et il n'est pas impossible que des transports régionaux mais communaux voient le jour, dans le même ordre d'idées que les transports scolaires actuels. Il ne faut pas oublier que TPF ou Car Postal ont un coût très élevé pour avoir un arrêt, d'autant plus si celui-ci ne leur rapporte pas assez, c'est à la Commune de prendre en charge les coûts.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt l'assemblée à 21h37 en remerciant les citoyens présents et les invite à partager le verre de l'amitié.

Auboranges, le 16 mai 2022

La Secrétaire

K. Charrière

Karine Charrière

COMMUNE ★ AUBORANGES ★

Le Syndic

Christophe Jaccoud